

DES « SPEED-MEETING » EN SOUTIEN À LA MISSION DE STÉPHANE BERN

LA FONDATION DU PATRIMOINE AU SALON DU PATRIMOINE CULTUREL
DU JEUDI 2 AU DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2017
STAND M20 - FOYER | CARROUSEL DU LOUVRE - PARIS

« SPEED-MEETING »
VENDREDI 3 ET SAMEDI 4 NOVEMBRE DE 16H À 17H30
SALLE DALI

TABLE RONDE « PATRIMOINE ET TOURISME »
SAMEDI 4 NOVEMBRE DE 14H15 À 15H45
STUDIO-THÉÂTRE DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

www.fondation-patrimoine.org



CONTACT




FONDATION DU PATRIMOINE
Directrice presse et presse événementielle
Laurence Lévy

Téléphone
01 53 67 76 05

Mail
laurence.levy@fondation-patrimoine.org

Adresse
23-25, rue Charles Fourier
75013 Paris

Site
www.fondation-patrimoine.org

Rejoignez-nous !
 facebook.com/fondationdupatrimoine
 @fond_patrimoine
 @fondationdupatrimoine

La Fondation du patrimoine apporte son assistance à Stéphane Bern dans le cadre de la « mission patrimoine » que lui a confiée le président de la République, pour sauver des éléments de patrimoine en péril. Elle l'accompagne dans un premier temps pour inventorier et sélectionner les projets de restauration prioritaires.

À cette fin, la Fondation propose aux porteurs de projet qui souhaitent le solliciter, et à ceux qui lui ont déjà adressé leur dossier, deux rendez-vous de « speed-meeting » avec ses équipes. Ils auront lieu les 3 et 4 novembre prochains, durant le Salon international du Patrimoine culturel, au Carrousel du Louvre à Paris. Ces temps de rencontre permettront à la Fondation du patrimoine de mettre son expertise au service des projets présentés, afin de les évaluer et d'envisager la mobilisation de différentes sortes de mécénat.

D'autres temps forts rythmeront ces quatre jours, pendant lesquels la Fondation accueillera le public : sa table ronde consacrée cette année au thème « Patrimoine et Tourisme », ou des remises de prix dont les traditionnels « Prix du Mécénat populaire » qui récompensent des souscriptions ou initiatives particulièrement dynamiques.

À noter : les « speed-meeting » sont ouverts également à tous les porteurs de projets privés, publics ou associatifs souhaitant s'informer sur les aides de la Fondation en faveur de leur projet de restauration, aux visiteurs désireux de s'engager dans le bénévolat, ainsi qu'aux futurs mécènes.

TABLE RONDE « PATRIMOINE ET TOURISME »

Samedi 4 novembre de 14h15 à 15H45
Studio-Théâtre de la Comédie-Française

LE PROPOS :

Entre la sanctuarisation radicale et l'hyper-marchandisation des objets patrimoniaux, la place existe pour des « mises en tourisme » respectueuses qui constituent le principal outil de leur valorisation économique. La Fondation du patrimoine privilégie de longue date les projets porteurs de tels potentiels de développement économique et social au bénéfice des territoires et des communautés de proximité. Trois témoignages raconteront la sauvegarde, la restauration et la transformation d'un édifice industriel, d'un édifice culturel et d'un jardin pour les ouvrir au public et les intégrer dans les parcours touristiques des territoires qui les portent. Un quatrième témoignage décrira le « regard augmenté » qu'apportent les technologies digitales. Il fera le point des outils disponibles et montrera avec des exemples vécus, comment ces technologies peuvent accompagner et augmenter la valorisation touristique des patrimoines.

INTERVENANTS :

- ▶ Catherine Galliot, directrice d'Auvers Tourisme (Val d'Oise) pour la valorisation de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption et la restauration de la Maison du Parc Van-Gogh ;
- ▶ Coralie Galmiche, responsable communication de la Manufacture Bohin à Saint-Sulpice-sur-Risle (Orne) ;
- ▶ Robert Sauvegrain, propriétaire du jardin remarquable de Silière à Cohons (Haute-Marne) ;
- ▶ Alexandre Sabouret, président fondateur de XIwen studio, professeur associé au CNAM, en charge du « tourisme digital ».

MODÉRATEUR :

- ▶ Guy Sallavaud, Directeur des relations institutionnelles de la Fondation du patrimoine.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

VENDREDI 3 NOVEMBRE

14h -15h30 : Remise des Prix du Mécénat populaire - Espace Événement, salle Gabriel

En présence de Célia Verot, directrice générale de la Fondation du patrimoine et Yann de Bénazé, président de Profine France, mécène du prix. Les Prix du Mécénat populaire feront l'objet d'un dossier de presse envoyé ultérieurement.

16h - 17h30 : « Speed-meeting » - Salle Dali (1^{er} étage, accès par le Foyer)

L'occasion pour les visiteurs de retrouver les équipes de la Fondation sur le salon afin d'exposer leurs dossiers ou poser des questions (labels, souscription, mécénat d'entreprise ou de particuliers, bénévolat...).

- ▶ Inscription en ligne en [cliquant ici](#). Nombre de places limité.

SAMEDI 4 NOVEMBRE

14h15 - 15h45 : Table ronde « Patrimoine et Tourisme » - *Studio-Théâtre de la Comédie-Française*

16h - 17h30 : « Speed-meeting » - *Salle Dali (1^{er} étage, accès par le Foyer)*

▶ Inscription en ligne en [cliquant ici](#). Nombre de places limité.

DIMANCHE 5 NOVEMBRE

13h - 15h : Remise des Prix René Fontaine - *Espace Événement, salle Gabriel*

TÉLÉCHARGEZ VOTRE BADGE GRATUIT

Pour télécharger votre badge gratuit, qui vous donnera accès au salon pendant toute sa durée, munissez-vous de notre code **SIPC17FDP** puis [cliquez ici](#).

LES AIDES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions. Elle a été qualifiée d'« exemple de gestion de qualité » par la Cour des Comptes en 2013.

Pour remplir les missions qui sont les siennes, la Fondation du patrimoine peut compter sur différents outils voulus et conçus comme complémentaires.

LES AIDES EN FAVEUR DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Concernant les propriétaires privés d'édifices non protégés, l'attribution du label de la Fondation leur permet de bénéficier, après avis favorable de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine, de déductions fiscales incitatives pour les travaux extérieurs (façades, toitures, huisseries...) qu'ils entreprennent sur leur bien.

Trois conditions doivent être préalablement satisfaites :

- ▶ intérêt patrimonial du bâtiment ;
- ▶ qualité du projet de restauration ;
- ▶ visibilité de l'essentiel de l'immeuble depuis la voie publique (sans obligation de visite).

Ajoutons que les propriétaires non imposables, ou acquittant un impôt sur le revenu inférieur à 1 300 € avant application des déductions, réductions ou crédits d'impôt, bénéficient, sous les mêmes conditions, d'une subvention de la Fondation du patrimoine pour leurs travaux.

[En savoir plus](#)

Concernant les propriétaires privés d'édifices protégés au titre des monuments historiques, la Fondation peut vous accompagner dans la mise en œuvre d'une campagne de mobilisation de mécénats dans le cadre d'une convention publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture. Les dons versés par des particuliers ou des sociétés afin de soutenir les travaux de conservation du bien leur ouvrent droit à une réduction d'impôt au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés.

[En savoir plus](#)

LES AIDES EN FAVEUR DES PROPRIÉTAIRES PUBLICS ET ASSOCIATIFS

La Fondation du patrimoine organise depuis plus de 20 ans des campagnes d'appel aux dons pour aider les collectivités et les associations à réaliser leurs projets de restauration et de valorisation de leur patrimoine bâti (église, moulin, fontaine, halle, lavoir, etc.), mais aussi mobilier (tableau, statue, véhicule, etc.) ou naturel, protégé ou non au titre des monuments historiques, situé en milieu rural ou en ville. Particuliers, entreprises, associations, collectivités : tout le monde peut y participer !

Cette démarche permet à toutes les personnes attachées à ce patrimoine d'y apporter une contribution financière. Grâce à la reconnaissance d'utilité publique de la Fondation du patrimoine, les donateurs bénéficient d'une réduction :

- ▶ de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66 % du don, dans la limite globale de 20 % du revenu imposable ;
- ▶ de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75 % du don, dans la limite de 50 000 € (soit un don de 66 666 €) ;
- ▶ de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60 % du don, dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT.

Grâce à la mobilisation des citoyens et des entreprises locales, le mécénat populaire permet de compléter le financement d'un projet et rend chacun acteur de la sauvegarde de son patrimoine. Au-delà des fonds mobilisés, l'animation de la collecte est l'occasion de moments de convivialité et de partage qui fédèrent et dynamisent les territoires.

Et si le porteur de projet a su réaliser une belle collecte, susciter un réel engouement populaire autour de son projet, la Fondation du patrimoine peut lui apporter une aide financière complémentaire ! Pour cela, la Fondation développe des partenariats avec des collectivités publiques et des mécènes locaux et nationaux.

Notons que l'aide globale – collecte et aide directe – de la Fondation couvre, en moyenne, 20% du montant des travaux.

[En savoir plus](#)

LE SALON INTERNATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Le Salon International du Patrimoine Culturel, leader européen, est le rendez-vous annuel incontournable des acteurs majeurs du secteur : les professionnels de la restauration et de la sauvegarde du patrimoine bâti ou non bâti, matériel ou immatériel.

Ébéniste, orfèvre, restaurateur de meubles, de vitraux ou de tableaux, ferronnier, tailleur de pierre, fournisseur du patrimoine bâti, associations de sauvegarde du patrimoine, collectivités locales... près de 340 exposants français et étrangers de plus de 40 métiers différents se donnent rendez-vous dans une ambiance chaleureuse au Carrousel du Louvre, lieu prestigieux situé en plein cœur de Paris.

Chaque année, le salon gravite autour d'un thème, en 2017, *Patrimoine et tourisme culturel* seront mise à l'honneur. L'occasion de mettre en avant les chantiers et ouvrages réalisés par les exposants. Leur savoir-faire d'excellence contribuent à garantir une croissance importante dans le secteur du tourisme. Par leur implication et leur investissement dans la restauration, la conservation et la protection du patrimoine français ils contribuent au développement du tourisme dit « culturel » si cher à notre pays.

INFORMATIONS PRATIQUES

FONDATION DU PATRIMOINE

23/25 rue Charles Fourier – 75013 Paris

Tél. : 01 53 67 76 00

Site : www.fondation-patrimoine.org

SALON INTERNATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Carrousel du Louvre – 99 rue de Rivoli – Paris 1er

Du jeudi 2 au dimanche 5 novembre 2017

Site : www.patrimoineculturel.com

Horaires & tarifs : www.patrimoineculturel.com/infos-pratiques

PLAN DU SALON

